

Certificat Qualification Avancée - Lutte Contre l'Incendie - CQALI

STCW 2010 - Règles VI/3 - Sections A-VI/3 Tableau A-VI

Titre(s) visé(s)

Attestation de formation «qualification avancée à la lutte contre l'incendie» menant au certificat correspondant (CQALI).

Finalité(s), Objectif(s) de la formation

Assurer la sécurité des biens, des personnes, réduire le risque incendie à bord, sauver des vies.

Par un apport de connaissances théoriques et pratiques et la réalisation d'exercices simulés, le (la) stagiaire sera capable :

- v de diriger des opérations de lutte contre un incendie se déclarant à bord d'un navire ;
- v d'organiser et d'entraîner les équipes d'incendie ;
- v d'inspecter, d'entretenir les dispositifs et le matériel de détection et d'extinction incendie ;
- v d'effectuer une enquête, d'établir des rapports sur les incidents ayant entraîné un incendie .

Public(s) concerné(s), conditions d'admission et prérequis

Tout personnel de bord (officier et autre) dont la fonction occupée à bord du navire requiert la prise en charge de la direction des opérations de lutte contre l'incendie, sur navire de commerce ou de plaisance armés avec rôle d'équipage, navire de pêche ou navire armé aux cultures marines (cf. Décret n°99-439 du 25 mai 1999 modifié relatif à la délivrance des titres maritimes et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires de commerce, pêche et plaisance professionnelle).

Une attestation de visite médicale (- de 1 an) certifiée par un médecin des gens de mer sera exigée avant l'entrée en formation.

Aucun prérequis de formation.

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

Avoir suivi et participé activement à la formation.

Avoir atteint la norme de compétence minimale requise, décrite au tableau A-VI/3.

Une évaluation continue de la pratique est réalisée par les formateurs. Un test de connaissances écrit (type QCM) vient valider la formation. La formation est attestée lorsque le (la) stagiaire a obtenu une note supérieure à 10.

Satisfaire aux conditions d'aptitude physique fixées par arrêté modifié du 16 avril 1986.

Ce certificat est soumis à revalidation quinquennale, sauf pour les titulaires exerçant des fonctions à bord de navires de pêche ou armés aux cultures marines.

Durée, modalités, effectifs par session

32h dont 18h de formation théorique et 14h de formation pratique.

Formation dispensée en centre, en présentiel, dans une salle de formation équipée du matériel pédagogique requis pour la théorie et dans un bâtiment-feu, représentant une tranche de navire, pour la formation pratique.

Les équipements de protection feu sont fournis durant la formation.

Possibilité de stage INTRA, en fonction de la disponibilité des équipements pédagogiques,

12 stagiaires maximum.

Programme de la formation

« Réduire au minimum le risque incendie, faire face à des situations d'urgence dues à un incendie » :

- v Méthodes de lutte incendie en mer et au port, organisation, stratégie et commandement.
- v Extinction par l'eau et incidence sur la stabilité, précautions et mesures correctives.
- v Communication et coordination durant les opérations de lutte.
- v Contrôle de la ventilation et de l'extracteur de fumée.
- v Contrôle des circuits de combustibles et circuits électriques.
- v Risques résultant des procédés de lutte (réactions chimiques, distillation sèche ...)
- v Lutte contre un incendie mettant en cause des marchandises dangereuses.
- v Précautions en matière d'entreposage et de manutention de matériaux (peintures...)
- v Encadrement et gestion des blessés.
- v Procédures de coordination avec les équipes d'incendie à terre.

« Organiser et entraîner les équipes incendie » :

- v Préparation des plans d'urgence.
- v Compositions des équipes incendie et effectifs.
- v Stratégies de lutte relatives aux différentes parties du navire.

« Inspecter et entretenir les dispositifs et le matériel de détection et d'extinction de l'incendie » :

v Dispositifs de détection, d'extinction (fixes, portatifs, mobiles ...), accessoires, matériels de secours et de sauvetage, EPI, matériel de communication.

- v Visites réglementaires, visites de classification et prescriptions.

« Effectuer une enquête et établir des rapports d'incidents ayant entraîné un incendie » :

- v Evaluation de la cause des incidents.

Domaine de formation : 311

Intervenant(s)(es)

Formateurs pour adulte, détenteurs des certificats FBI et CQALI.